



DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITION FORCEE

Depuis l'année 2011, le monde entier commémore la journée internationale des victimes de disparition forcée. La Ligue Iteka se joint à la communauté internationale pour se souvenir des victimes des disparitions forcées en général et des centaines d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, victimes de la crise de 2015 issue de la volonté du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation des Accords d'Arusha et de la constitution qui en est issue.

En effet, la Ligue Iteka, à travers son bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo, a déjà documenté 576 cas d'enlèvement et/ou disparitions forcées dont 41 cas de personnes réapparues.

Au cours des huit derniers mois, la Ligue Iteka a documenté 34 cas de disparitions forcées et 11 personnes réapparues.

A l'occasion de cette journée, La Ligue Iteka se joint à des milliers de familles victimes de ce fléau, y compris celle de Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka enlevée puis portée disparue en date du 10 décembre 2015.

La Ligue Iteka salue le travail des mécanismes des Nations Unies qui militent en faveur de la lutte contre l'impunité et réitère son engagement de collaboration.

Face à cette situation particulièrement inquiétante, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- ❖ De prendre des mesures conséquentes pour lutter contre ces disparitions forcées;
- ❖ De coopérer et collaborer avec les mécanismes des Nations Unies qui militent en faveur de la justice équitable.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

A la CPI:

- ❖ D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Au Groupe de Travail des Nations Unies sur les Disparitions Forcées ou Involontaires :

- ❖ De poursuivre son travail des dossiers des disparitions forcées ou involontaires sur le Burundi.

Fait à Kampala, 30 août 2019

Anschaire NIKOYAGIZE

Président de la Ligue Iteka

